



LOGER ENSEMBLE
CHACUN CHEZ SOI



LE CONCEPT

Deux familles cohabitent dans des parties distinctes d'un même bâtiment.

Il s'agit d'un projet composé de deux unités d'habitation : d'une part l'habitation principale pour la famille et d'autre part l'unité d'habitation subordonnée. Chacun conserve son intimité.

Certains facteurs, comme l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie, du prix de la construction, le manque de logements etc..., font que cette pratique permet d'apporter des solutions concrètes à ces problèmes.

Des solutions existent et une prise charge de A à Z, de la conception à la réalisation en passant par les demandes de permis, sont proposées.

“

Ma maison est trop grande
pour moi toute seul(e),
je ne sais plus l'entretenir ”

“

Une rentrée financière tous
les mois pourrait
m'aider ”

“

Je ne sais plus m'occuper
de mon jardin ”

“

Le prix de l'énergie
augmente ”

“

Si je ne chauffe pas
toute ma maison
elle va s'abîmer ”

“

Le prix des terrains
dans la région
est trop élevé
pour nous ! ”

“

Je ne sais plus
monter à l'étage,
il me faut
une habitation
de plain-pied ”

“

Je me sens seule,
je veux ramener de la
vie dans ma maison
et dans mon jardin ”

“

On ne trouve pas
de logement
dans la région ”

“

On ne sait pas
faire construire,
les prix des matériaux
ont augmenté ”

“

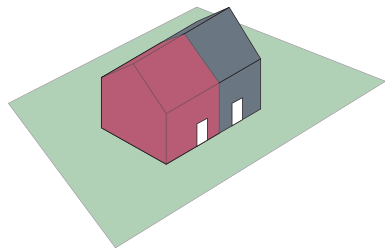
Je veux rester
dans MA maison.
Je ne veux pas aller
en maison de repos ”

4 POSSIBILITÉS

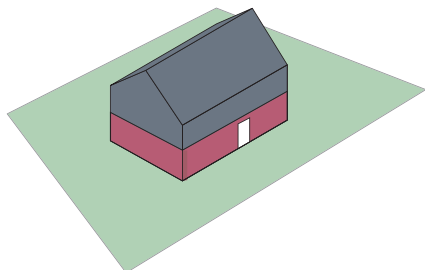
POUR CRÉER UNE UNITÉ COMPLÉMENTAIRE AU MOYEN DE LA DIVISION DU BÂTIMENT ET/OU D'UN MODULE

SANS MODULE

- A** Scinder l'habitation verticalement

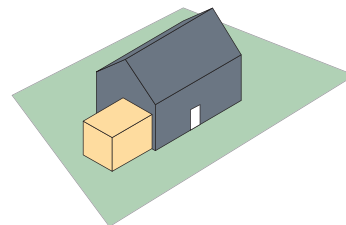


- B** Scinder l'habitation horizontalement

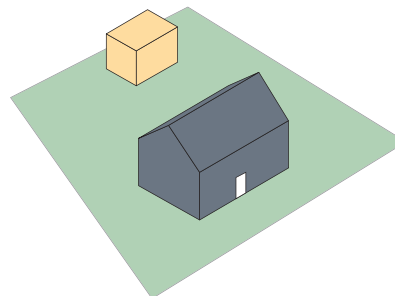


AVEC MODULE

- C** Accolé au bâtiment



- D** isolé du bâtiment



VOTRE HABITATION

COMMENT PROCÉDER ?

L'habitation existante fait l'objet d'une étude personnalisée par l'architecte qui proposera la meilleure division du bien afin d'optimiser les espaces.

Sauf cas exceptionnels, il existe des solutions sur mesure pour beaucoup de bâtiments.

Possibilité A et B: Division verticale ou horizontale d'un bâtiment existant :

Il faut un bâtiment disposant d'un volume suffisant pour la division en 2 logements. Cette version implique principalement des modifications de baies intérieures et en façade, retirer des arrivées d'eau et évacuations pour dédoubler les salles de douche, cuisine, toilette, création d'une nouvelle cage d'escalier etc.

L'habitation est difficilement habitable durant les travaux.

Possibilité C et D : Ajout d'un module accolé ou isolé.

Lorsque le volume de la maison existante n'est pas suffisant pour accueillir 2 logements.

Le gros avantage est que le bâtiment existant peut rester habité le temps des travaux.

En effet la fabrication du module se fait dans l'atelier du fabricant et est livré sur site une fois les aménagements extérieurs terminés.

Dans le cas d'une annexe reliée au bâtiment existant, la jonction se fait une fois le module placé. Il faut prévoir une semaine de travail sur place pour la jonction entre les volumes.

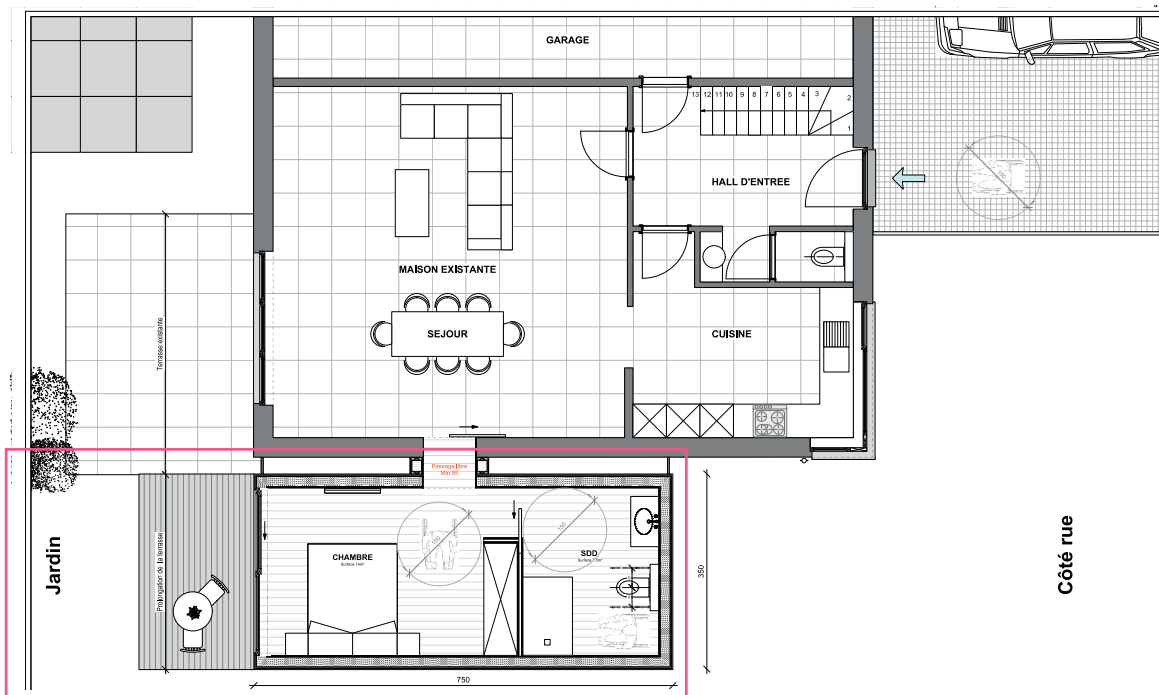
CRÉONS ENSEMBLE VOTRE NOUVEL ESPACE DE VIE !



EXEMPLES DE MODULES

ACCOLÉ OU ISOLÉ

Cette configuration permet de placer une chambre à coucher et une pièce d'eau de plain-pied avec les pièces de vie de la maison existante permettant un accès PMR. Les étages de la maison pouvant alors être transformés en logement par exemple.

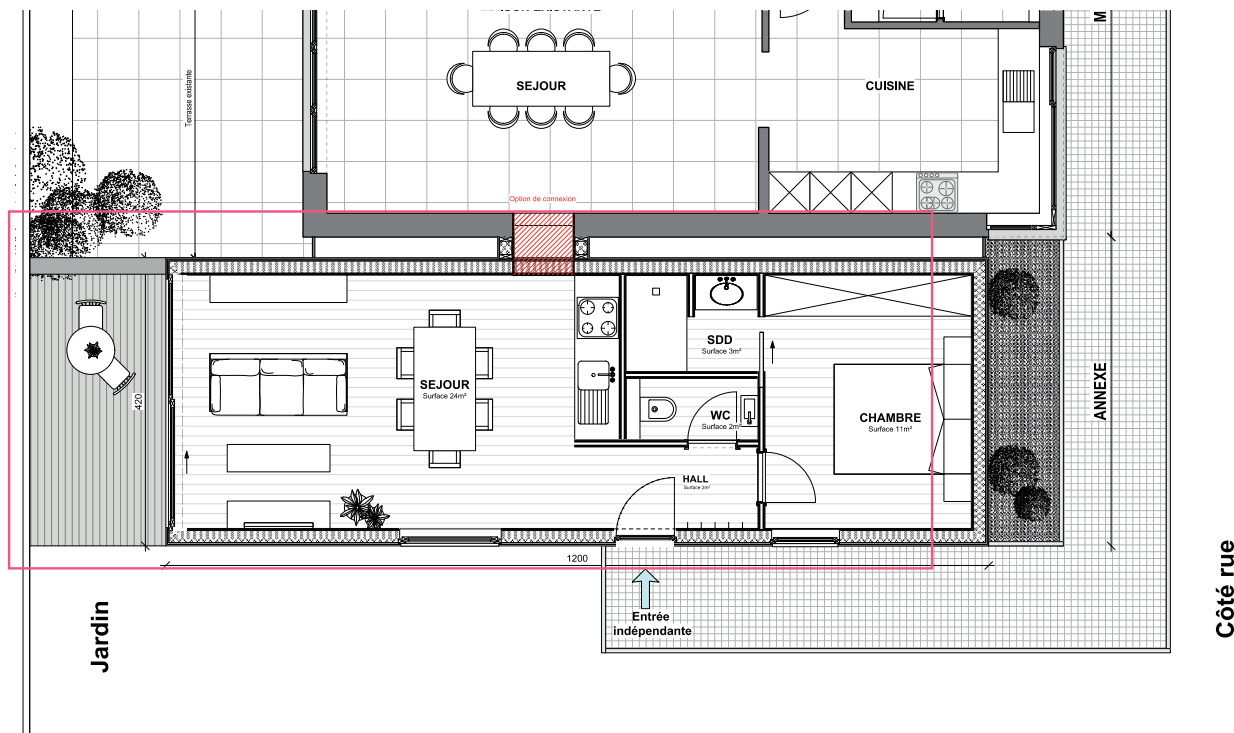


VERSION C²



50 M²
4,2 X 12 M

Création d'un logement entier de 50m² **accolé** à l'habitation existante avec ou non une connexion physique. On peut même envisager que certaines pièces soient partagées entre les deux habitations, comme la cuisine ou la buanderie par exemple ou alors avoir deux logements totalement indépendants avec un jardin partagé.



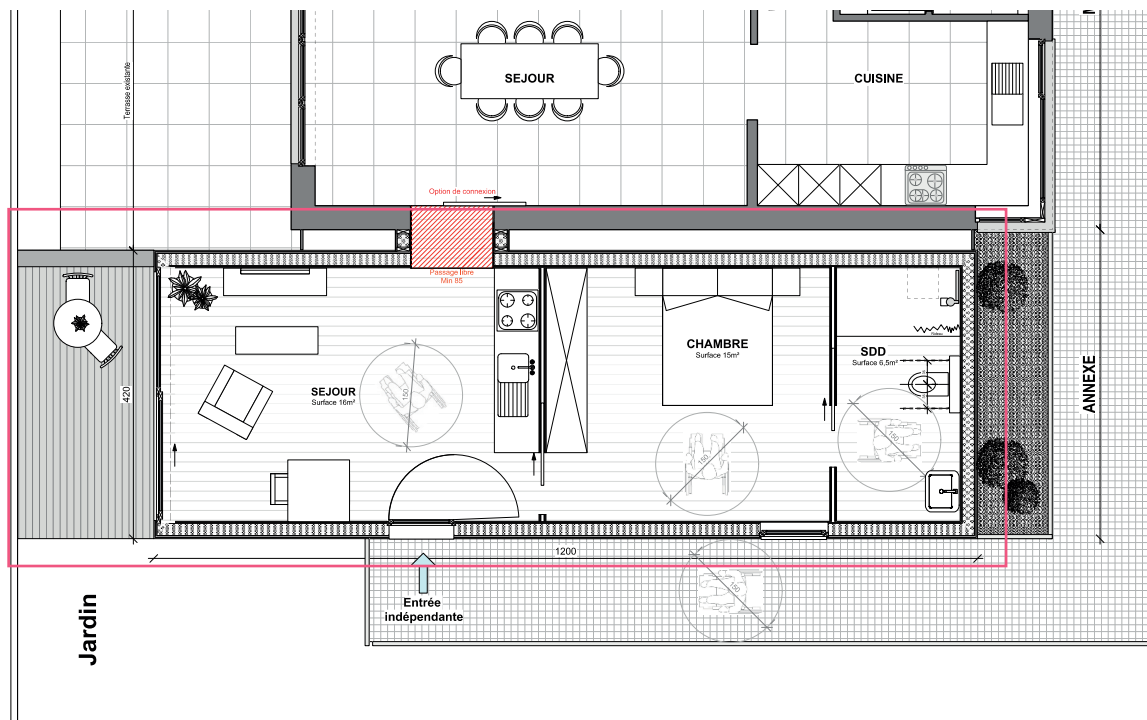
VERSION C² PMR



50 M²
4,2 X 12 M



Le nouveau logement de 50m² **accolé** à l'habitation existante peut être adapté aux personnes à mobilité réduite avec une connexion ou non à l'habitation existante. L'intérieur du module est étudié pour permettre une circulation aisée en fauteuil roulant ainsi que les aménagements extérieurs : parking, rampe d'accès, terrasse de plain-pied etc.

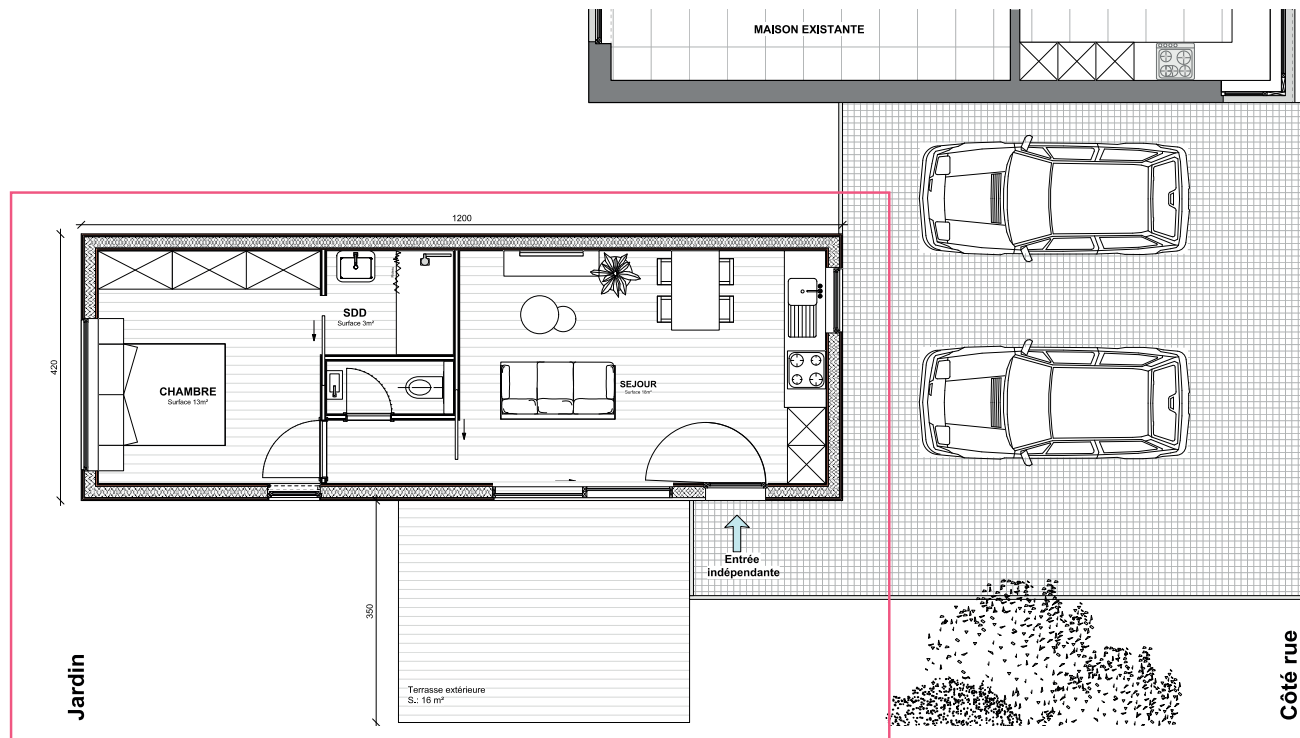


VERSION D¹



50 M²
4,2 X 12 M

Création d'un logement entier de 50m² **isolé** de l'habitation existante. Cette configuration permet d'ajouter une habitation sans toucher au volume existant de la maison (volume existant trop complexe par exemple ou si le module n'est placé que pour quelques années, pas de déconnexion à prévoir pour le déplacer ou pour ne pas condamner des baies etc...).



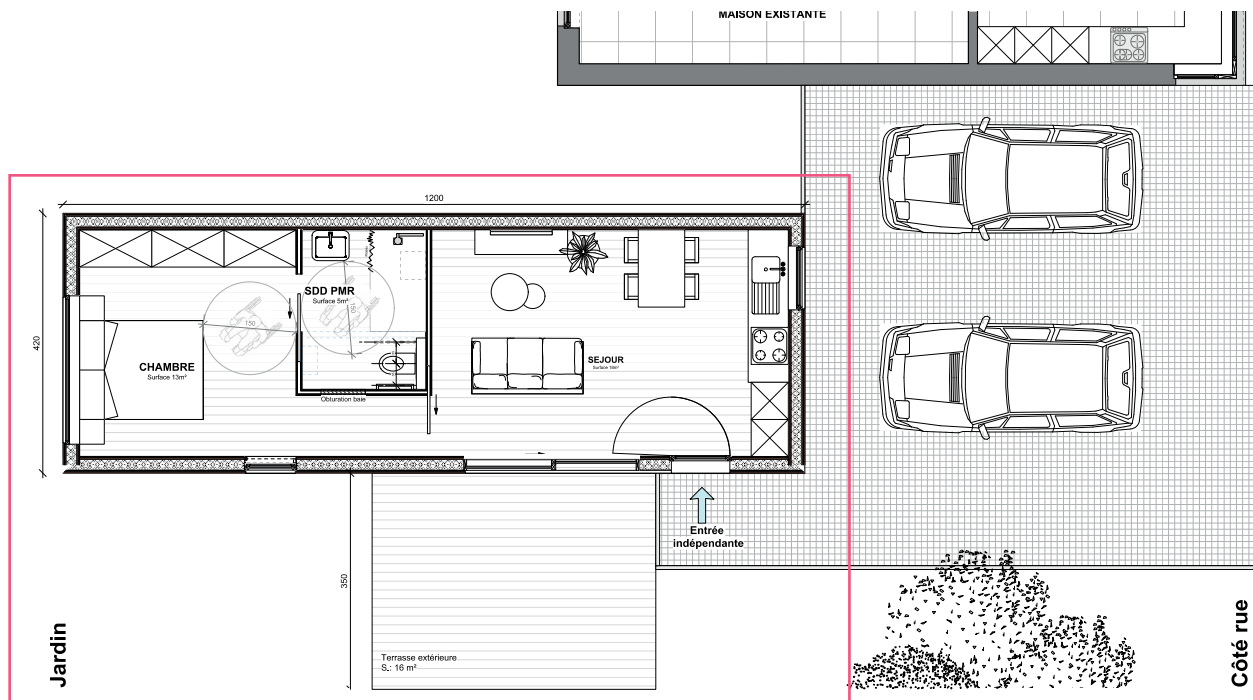
VERSION D² PMR



50 M²
4,2 X 12 M



Création d'un logement entier de 50m² isolé de l'habitation existante. Cette configuration permet d'ajouter une habitation sans toucher au volume existant de la maison (volume existant trop complexe par exemple ou si le module n'est placé que pour quelques années, pas de déconnexion à prévoir pour le déplacer ou pour ne pas condamner des baies etc.)



EXEMPLES

RÉALISATIONS



C² MODULE ACCOLÉ





MODULE ISOLÉ D¹







ACCESSIBILITÉ PMR



INTÉRIEUR





LE TRANSPORT ET LA MISE EN PLACE

La fabrication des modules en atelier permet l'obtention d'un niveau de finition supérieur, une diminution du temps de fabrication et de mise en oeuvre ainsi que la minimisation des interventions à effectuer sur place.

Le placement des modules est rapide et ne demande pas de lourds travaux de terrassement.

Ils peuvent être posés sur un système de pilotis (pieux vissés) qui permet l'adaptation de l'architecture à tout type de terrain ou, simplement sur 4 plots de fondations béton traditionnel.

En route !



ADRESSES UTILES

1 toit 2 âges - Vivre avec d'autres : www.1toit2ages.be

ADMR

Service d'aide et de soins à domicile en milieu rural
Avenue du Hoyoux 4 - 4500 Huy - 085/ 27 49 99

Assistances de vie

Anthisnes: Maud Verjans 0488/ 40 03 95 - maud.verjans@anthisnes.be
Clavier: Mérédith Thésias 085/ 31 00 58 - servicesocial2@cpasdeclavier.be
Marchin: Aurélien Constant 085/ 27 04 49 - aurelien.constant@marchin.be
Modave: Assistante sociale - Céline Stommelincx - celine.stommelincx@cpas-modave.be
Assistante de vie - Maryse Locht 085/ 27 03 42 - 085/ 27 03 49 - maryse.locht@cpas-modave.be
Tinlot: Audrey Sornin 085/ 24 16 90 - 0485/ 91 93 64 - audrey.sornin@tinlot.be

AVIQ : Agence pour une Vie de Qualité

L'AViQ propose une aide individuelle à l'intégration qui regroupe des interventions financières dans le coût d'aménagements du domicile, des aides techniques et certaines prestations de services qui permettent aux personnes ayant d'importantes limitations fonctionnelles de mener une vie la plus autonome possible. Le bureau régional fournit, sur demande, la liste des aides individuelles à l'intégration (aides techniques et aménagements) prévues par la réglementation, les conditions et modalités pour les obtenir et les montants maximum d'intervention de l'Agence.

Rue de la Rivelaïne 11-21 - 6061 Charleroi
071/ 33 77 11 - info@aviq.be

Portail Santé: sante@spw.wallonie.be
AViQ Namur: br.namur@aviq.be
AViQ Liège: Rue du Vertbois 23-25 - 4000 Liège - 04/ 220 11 11 - br.liege@aviq.be
AViQ Namur: Place Joséphine Charlotte 8 - 5100 Jambes - 081/ 33 19 11 - br.namur@aviq.be
Permanence à Huy: 04/220 11 47 - 0474/74 36 84 (sur rendez-vous)

« Bien Vivre Chez Soi »

Il s'agit d'une plateforme numérique de soutien qui a pour but d'informer les personnes sur les aides et services et de favoriser le maintien à domicile. Bien Vivre Chez Soi propose également une visite gratuite pour obtenir des conseils d'aménagement de votre domicile.

Contact : Rue de la Rivelaïne 21 - 6061 Charleroi

Pour toute question, contactez le numéro gratuit de l'AviQ :
0800/ 160 61 ou numerograttuit@aviq.be
bienvivrechezsoi@awiph.be - bienvivrechezsoi.be

Cep-âge : Accompagner le grand âge

0471/ 41 87 68 - <http://www.cep-age.be>

Contacts régionaux du Logement

Département du Logement - www.wallonie.be/logement

Estimateurs publics - lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/aides/estimateurs
Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie - www.flw.be

Société wallonne du Crédit Social (SWCS) - www.swcs.be

Société wallonne du logement - www.swl.be

Enéo - Mouvement social des aînés

Chaussée de Haecht 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles - 02/ 246 46 73 info@eneo.be - www.eneo.be
Place du XX Août 38 - 4000 Liège - 04/ 221 74 46
liege@eneo.be - info@eneo.be
www.eneo.be

Ergothérapeutes

Condroz: Anne Tassoul - 0487/ 61 04 44
Ohey: Hélène Goffinet - 0473/ 60 32 09

Espace Seniors asbl

Espace Seniors est une association du réseau Solidaris reconnue en éducation permanente. L'ASBL milite contre les inégalités sociales et l'âgisme afin de défendre les intérêts des seniors.
espace.seniors@solidaris.be

Réseau Volontaires /Espace Seniors Liège - espaceseniors.liege@solidaris.be
Rue Douffet 36 - 4020 Liège - 04/ 340 68 19
Place Saint-Jean 1 - 1000 Bruxelles - 02/ 515 02 73
espace.seniors@mutsoc.be - www.espace-seniors.be

Espace Solival

Partenaire de la Mutualité chrétienne, l'Espace Solival propose des solutions et adaptations pratiques du logement pour vous permettre plus d'autonomie. Le service est composé notamment d'ergothérapeutes pouvant se rendre gratuitement à domicile afin de réaliser un bilan complet des aménagements utiles pour rester chez soi. Une salle d'exposition proposant les aides techniques possibles est ouverte à Mont-Godinne sur le site de l'hôpital.

070/ 22 12 20
078/ 15 15 00
04/ 221 74 29

Solival: 081/ 24 48 45 Service d'ergothérapie spécialisé dans l'adaptation au domicile, Partenaire de Qualias et de l'ASD

Habitat et Participation

Traverse d'Esopo 6 (5ème étage) - 1348 Louvain-la-Neuve
010/ 45 06 04 - contact@habitat-participation.be www.habitat-participation.be
www.habitat-groupe.be

Handicontact

La personne de contact Handicap peut vous informer sur l'équipement et les aides éventuelles pour aménager votre logement en fonction de vos besoins.

CPAS Assesse : Laurence SCHAERS - 083/ 61 54 86
CPAS Gesves : Dominique LESSIRE - 083/ 67 03 39
CPAS Ohey : 085/ 61 19 91
Plain pied asbl : <http://www.plain-pied.com/> - 081/ 39 06 36

Handyinfo aménagement

Christelle Huart - Nadia Delobbe - 081/ 77 71 00 - handyinfo@solidaris.be

Intergénération

Rue du Vieux Moulin 66 - 1160 Auderghem - 02/ 660 06 56 - www.intergeneration.be

Myseniors.be

Trouver une maison de repos, une résidence-services ou une aide à domicile. Myseniors vous accompagne dans votre recherche de maison de repos, résidence-services ou aide à domicile en Belgique - 02/ 445 59 40 - <https://fr.myseniors.be/maison-de-repos/region-wallonne/province-deliège/>

Plain pied asbl : www.plain-pied.com - 081/ 39 06 36

Région Wallonne - Département de l'action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse 100 - 5100 Jambes - 081/ 32 72 11
sante@spw.wallonie.be - www.socialsante.wallonie.be/

Réseau SAM - le réseau des aidants

Boulevard de Smet de Naeyer 570 - 1020 Bruxelles
www.reseau-sam.be - info@reseau-sam.be - 02/ 474 02 44 - 02/ 474 02 94

Santhea. Namur - Office Park

Avenue des Dessus-De-Lives - Bâtiment 4 - Etage 3 - 5101 Loyers
081/ 22 38 22 - www.santhea.be

Senoah (anciennement Infor Homes Wallonie)

Avenue Cardinal Mercier 22 - 5000 Namur - 070/ 24 61 31 - 081/ 22 85 98
info@inforhomeswallonie.be - www.inforhomeswallonie.be

Services Info-Conseil "Le logement en Wallonie"

Service Info-conseil logement à Namur:
Espace Wallonie- Rue de Bruxelles 18-20 - 5000 Namur - 081/ 24 00 60
Service Info-conseil logement à Liège:
Espace Wallonie - Place Saint-Michel 86 - 4000 Liège - 04/ 250 93 30
lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/

Solidaris

Service d'ergothérapie, adaptation au domicile du réseau Solidaris. La mutualité Solidaris propose un service d'étude et de conseil en aménagement du domicile et en aide technique. L'objectif est de permettre à la personne en situation de handicap et/ou de vieillissement de garder ou recouvrer un maximum d'autonomie et de s'intégrer socialement. Ce service est accessible aux affiliés des autres mutuelles. Rue de France, 35 - 5600 Philippeville - 081/ 77 71 00

Actimed: Rue de la Boverie 379 - 4100 Seraing - 04/ 338 88 39
serviceergo.csdliege@solidaris.be
www.solidaris-liege.be/csd/centrale-de-services-a-domicile.html
Service d'ergothérapie, adaptation au domicile du Réseau Solidaris: 04/ 24 24 86

Terminer sa vie chez soi : le portail des soins palliatifs en Wallonie

Rue des Brasseurs 175 - 5000 Namur - 081/ 22 68 37 - www.soinspalliatifs.be

Vivre chez soi : Plateforme Bien Vivre chez soi

Rue de la Rivelaïne 21 - 6061 Charleroi -

Numéro Vert : 0800/ 16 061 bienvivrechezsoi@awiph.be - www.bienvivrechezsoi.be

Vivre dans sa famille : Aidants proches

Route de Louvain-la-Neuve 4 - 5001 Belgrade - 081/ 30 30 32
celine.feullat@aidants.be - www.aidants-proches.be/fr

Vivre en institution : Le bien vieillir

Rue Lucien Namèche 2bis - 5000 Namur - 081/ 65 87 00
lebienvieillir@skynet.be - www.lebienvieillir.be

INFORMATIONS JURIDIQUES

CoDT - Code du Développement Territorial:

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/index.php/juridique/codt

Code de l'habitation durable:

<https://wallex.wallonie.be/contents/acts/0/31/45.html>

Code de l'environnement:

<https://wallex.wallonie.be/sites/wallex/contents/acts/12/12238/1.html>

Salubrité

Arrêté du Gouvernement wallon du 30/08/2007 relatif aux critères minimaux de salubrité:
<http://wallex.wallonie.be/contents/acts/4/4155/1.html>

Logement accessible, adaptable et adapté

Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 relatif au logement accessible, au logement adaptable et au logement adapté:
<https://wallex.wallonie.be/contents/acts/0/833/1.html?doc=28557&rev=29974-19887&from=rss>

Performance énergétique des bâtiments:

<https://wallex.wallonie.be/contents/acts/19/19400/6.html>

Code de l'eau:

<https://wallex.wallonie.be/sites/wallex/contents/acts/19/19682/1.html>

Mobilité et stationnement:

<http://mobilitte.wallonie.be/files/eDocsMobilitte/Centre%20de%20doc/CeMath%3%a8que/cematheque41.pdf>
<http://mobilitte.wallonie.be/files/eDocsMobilitte/Centre%20de%20doc/CeMath%3%a8que/cematheque46.pdf>

Le Guide Régional d'Urbanisme:

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiieuse_final.pdf

Le bail d'habitation:

(Résidence principale, colocation, étudiant)
http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/bail

Avec le soutien de
la



GAL PAYS DES CONDRUSES ASBL

085 27 46 10 · www.galcondruses.be
Rue de la Charmille, 16 B-4577 STREE (MODAVE)



Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).
L'Europe investit dans les zones rurales.

En partenariat avec



+32 (0) 84 / 39 61 20
info@belodge.be · www.belodge.be